

Naviguer des nouvelles réalités de l'immigration : Impacts sur les étudiants internationaux





Auteur

Arielle Rakoto-Rina

Date de publication

Mai 2025

Copyright © 2025. Y4Y Québec.

Le contenu de cette publication peut être reproduit à des fins de formation, d'enseignement ou à d'autres fins non commerciales, à condition que Y4Y Québec soit dûment mentionné. Cette publication peut également être distribuée et/ou accessible à partir de votre site web à condition que Y4Y Québec soit cité comme source. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite à des fins commerciales sans l'autorisation expresse et préalable de Y4Y Québec.

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE	4
ENTRETIENS AVEC DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS	4
RECOMMANDATIONS	5
CONCLUSION	6
RÉFÉRENCES	7

CONTEXTE

En fin 2024, le gouvernement fédéral canadien a introduit des réformes de sa politique d'immigration, visant principalement à répondre aux pressions sur le logement, les soins de santé et d'autres services. Ce mémoire présentera et abordera les trois principaux éléments de la réforme qui affectent le plus les étudiants internationaux. Il s'agit du nouveau plafond pour les permis d'études, de la réduction des domaines académiques éligibles pour les permis de travail post-diplôme (PGWP) et de l'obligation de démontrer un niveau de compétence linguistique minimum. Ces trois changements ont commencé à s'appliquer à ceux qui se sont inscrits après le 1er novembre 2024.

Le plafonnement national des permis d'études réduira le nombre de nouveaux étudiants internationaux admis à 437 000 en 2025, soit une baisse significative par rapport aux plus de 650 000 en 2023. Ce plafond fait partie d'un objectif plus large visant à réduire le nombre de résidents temporaires, y compris les étudiants internationaux, de 6,5 % à 5 % de la population d'ici 2027 (Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada [IRCC], 2024 ; Lorne, 2025).

Les critères d'admissibilité au programme de permis de travail post-diplôme (PGWP) ont été modifiés afin de réduire davantage le nombre de résidents temporaires. Les diplômés de programmes dans des domaines qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a désignés comme prioritaires, sur la base d'une évaluation des besoins du marché du travail, seront désormais privilégiés pour l'éligibilité au PGWP. Certains établissements privés du Québec, en particulier les établissements non subventionnés, ont été exclus du statut d'établissement d'enseignement désigné (IRCC, n.d.-a).

Les étudiants étrangers doivent désormais prouver au gouvernement fédéral que leur niveau linguistique est au moins égal au niveau 7 des NCLC en anglais ou au niveau 7 des NCLC en français (lecture, écriture, écoute et expression orale). Les étudiants diplômés d'un collège, d'une école polytechnique ou d'un programme non-universitaire doivent quant à eux atteindre au minimum le niveau 5 des NCLC ou le niveau 5 des CLB. Les tests linguistiques approuvés peuvent être réservés sur le site web du gouvernement du Canada, avec la possibilité de les passer en personne ou dans un centre désigné (IRCC, n.d.-b).

Bien que l'objectif de ces politiques soit de gérer les niveaux d'immigration et de réduire la pression sur les ressources publiques, elles ont également eu diverses répercussions sur les étudiants internationaux.

ENTRETIENS AVEC DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

Pour les étudiants internationaux qui se sont inscrits après le 1er novembre 2024, ces changements de politique ont introduit du stress et de l'ambiguïté autour de leurs parcours post-diplôme. Par exemple, leur établissement a-t-il encore le statut de DLI? Certaines écoles peuvent ne plus l'être, mais offrent encore des programmes qui se qualifient pour le PGWP sur la base de facteurs tels que la durée du programme, le type de certification et d'autres critères d'admissibilité fédéraux

(IRCC, n.d.-c). Même si les programmes de l'étudiant international lui permettent toujours d'obtenir un PGWP et qu'il est géré par un établissement ayant le statut de DLI, le nouveau plafond du permis d'études pourrait-il encore bloquer l'étudiant?

Nous avons mené des entretiens avec deux étudiants étrangers dans le cadre de cette note, l'un ayant déposé une demande avant le 1er novembre 2024, l'autre après cette date. Leurs identités ont été gardées confidentielles.

Notre première personne s'est inscrite en tant qu'étudiante étrangère après la date limite de novembre. Elle a expliqué qu'elle avait appris ces changements de politique indirectement, lors d'une réunion avec un conseiller académique. La réforme n'était pas l'objet initial de leur rencontre, mais le conseiller l'a brièvement mentionnée, ce qui a incité l'étudiante à chercher à en savoir plus. L'étudiante est relativement confiante dans le fait qu'elle a satisfait à toutes les exigences. Toutefois, la nouvelle exigence relative à l'examen de langue la préoccupe. Bien que les étudiants étrangers puissent passer l'examen en anglais ou en français, l'étudiant a indiqué que l'examen la causerait des difficultés financières, car il doit être payé par le participant, et du stress, car elle questionne si le fait de passer l'examen en anglais au Québec serait une option inférieure du point de vue de l'emploi. Lorsqu'on lui a demandé si elle chercherait à obtenir des éclaircissements, l'étudiant a admis qu'elle ne savait pas à qui s'adresser.

Notre deuxième personne s'est inscrite en tant qu'étudiant étranger plusieurs mois avant la date limite de novembre. Il a fait des recherches pour savoir s'il répondait à toutes les exigences en consultant le site web d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), ainsi que divers messages perspicaces d'autres étudiants étrangers sur les médias sociaux. Après avoir été admis, le partenaire de l'étudiant étranger avait l'intention de suivre le même processus pour le semestre d'automne 2025, jusqu'à ce que les nouvelles politiques entrent en vigueur. Cette interruption a entraîné un nouveau stress et une nouvelle incertitude pour le jeune couple, car c'est incertain que le programme de son partenaire lui permette encore d'obtenir un permis d'études.

RECOMMANDATIONS

1. Alors que l'IRCC s'est engagé à procéder à une évaluation discrétionnaire et à impliquer les parties prenantes dans son Programme pour les étudiants étrangers (PEI), cette note recommande au gouvernement fédéral de légiférer un mécanisme d'évaluation formel afin de déterminer si ces réformes mènent aux résultats souhaités et s'il existe des conséquences inattendues. Un mécanisme formel permettrait de s'assurer que l'évaluation de la politique se poursuit indépendamment des changements de gouvernement, de l'évolution des priorités politiques ou de la restructuration interne d'IRCC.
2. Cette note recommande d'améliorer la transparence de l'information. L'IRCC, ainsi que les établissements universitaires canadiens, devraient fournir des mises à jour opportunes, multilingues et conviviales pour les étudiants, qui décrivent clairement les changements de politique, les critères d'admissibilité au PGWP et les calendriers de mise en œuvre. Cela permettrait aux étudiants étrangers d'avoir accès à des informations exactes et de prendre des décisions éclairées concernant leurs études et leur parcours d'immigration.

3. La responsabilité institutionnelle devrait être renforcée. Cette note recommande que les établissements d'enseignement désignés (EED) soient tenus d'offrir un soutien plus proactif et plus cohérent aux étudiants étrangers qui effectuent des transitions liées à l'immigration. Ce soutien devrait inclure des conseils clairs sur la manière dont les récents changements de politique peuvent affecter l'éligibilité des étudiants à des programmes tels que le PGWP, garantir l'accès à des conseillers, et maintenir des canaux de communication ouverts. En jouant un rôle plus actif dans l'accompagnement des étudiants à travers ces changements, les établissements peuvent contribuer à atténuer la confusion, à réduire le stress et à améliorer les résultats de ceux qui poursuivent des études et des opportunités à long terme au Canada.

CONCLUSION

L'évolution des politiques d'immigration du Canada, notamment le plafonnement des permis d'études, les ajustements apportés au programme PGWP, et l'introduction de nouvelles exigences linguistiques, a introduit une grande incertitude dans la vie des étudiants étrangers. Alors que les réformes visent à alléger la pression sur les services publics, leur mise en œuvre a révélé des lacunes en matière de communication, de transparence et de soutien institutionnel. Les points de vue exprimés par les étudiants concernés soulignent l'urgence de combler ces lacunes – non seulement pour préserver le bien-être individuel, mais aussi pour préserver la réputation du Canada en tant que destination accueillante et fiable pour les talents internationaux. L'absence d'un mécanisme d'évaluation formel et légiféré pour ces réformes engendre le risque que leurs effets à long terme ne soient pas mesurés et corrigés. Nous recommandons une approche transparente et informée par les étudiants afin de garantir que la politique d'immigration continue de servir à la fois les intérêts du Canada et les individus qui contribuent à sa vitalité académique et économique.

RÉFÉRENCES

- Immigration, Refugees and Citizenship Canada. (n.d.-a). Designated learning institutions list. Government of Canada. <https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/services/study-canada/study-permit/prepare/designated-learning-institutions-list.html>
- Immigration, Refugees and Citizenship Canada. (n.d.-b). Language test results for Express Entry. Government of Canada. <https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/services/study-canada/work/after-graduation/eligibility/language-results.html>
- Immigration, Refugees and Citizenship Canada. (n.d.-c). Work in Canada after you graduate: About the Post-Graduation Work Permit. Government of Canada. <https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/services/study-canada/work/after-graduation/about.html>
- Immigration, Refugees and Citizenship Canada. (2024, September 19). Strengthening temporary residence programs for sustainable volumes. Government of Canada. <https://www.canada.ca/en/immigration-refugees-citizenship/news/2024/09/strengthening-temporary-residence-programs-for-sustainable-volumes.html>
- Lone, W. (2025, January 24). Canada reduces international student permits for second year. Reuters. <https://www.reuters.com/world/americas/canada-reduces-international-student-permits-second-year-2025-01-24>



5165 Sherbrooke Street West,
Suite 107
Montréal, QC H4A 1T6



info@y4yquebec.org



514-612-2895



www.y4yquebec.org